

Époux ou Père

Prénoms Fabrice Claude Roger

Nom PEJOIANE

Né le 2 juillet 1979

à 15 heures 20

à THIAIS (Val-de-Marne)

de⁽ⁱ⁾ Claude René PEJOIANE

et de⁽ⁱ⁾ Ghislaine Danielle GRANDIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 511

le⁽²⁾ 26 juin 2008

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau⁽²⁾

délégué



Épouse ou Mère

Céline

Nom SERIN

Née le 4 octobre 1982

à 22 heures 15

à L'ASSURER

Essonne

de⁽ⁱ⁾ Alain Marcel René

SERIN

et de⁽ⁱ⁾ Bernadette FAUCHER

2377

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le⁽²⁾ 17 JUIN 2008

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau⁽²⁾



Mariage célébré à

Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

le 27 mai 2017

15 heures 00

Les futurs époux ont déclaré⁽⁴⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

le 27 mai 2017

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 23

Mentions marginales⁽³⁾ Mariage discous

Convention de divorce déposée au rang des minutes de l'acte
Hélène RANES-LANBARD, notaire à Fontainebleau (Seine-et-Marne)
office notarial n° 77117 le 29 juillet 2025.

Le 06 Août 2025

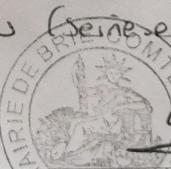
(i) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

11

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».



Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 840

Le 05 Juin 2008

à 10 heures 48

est né(e)⁽²⁾ Emilie, Céline, Micheline

PEJOIANE

Féminin

à SENS (Yonne)

reconnu(e)⁽³⁾ à VILLETHIERRY (Yonne) le
04 avril 2008

par⁽⁴⁾ les père et mère

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

13 JUIN 2008

L'officier de l'état civil
Sceau



Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 444

Le 19 avril 2011

à 13 heures 35

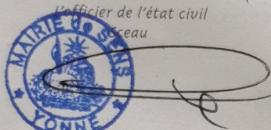
est né(e)⁽¹⁾ GREGORY, fabrice,
Louis PEGOIANE

du sexe masculin à SENS (Yonne)

reconnu(e)⁽²⁾ le 28 Janvier 2011
à VILLETHIERRY (Yonne)

par les père et mère
Délivré conforme aux registres, le 21 avril 2011

Mentions marginales⁽⁴⁾



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

heures

Le _____

à _____

est né(e)⁽¹⁾

du sexe _____

reconnu(e)⁽²⁾ _____

par⁽³⁾ _____
Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances. (3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ». (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances. (3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ». (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.